



Vers une meilleure gestion de nos espaces verts :

retours d'expériences et conseils
pratiques pour optimiser l'entretien et le
soin des végétaux, limiter les transports
et les pollutions, arrêter le brûlage...



*Nous souhaitons avec cette brochure **aider au développement de pratiques durables de gestion des espaces verts** :*

- en adaptant l'aménagement et l'entretien des espaces verts à leur usage, à leur fréquentation et à leur identité paysagère, dans le respect de la santé des végétaux*
- en limitant la production de déchets verts, appliquant la réglementation contre leur brûlage sauvage et les valorisant localement, dans le respect de la santé des résidents*
- en limitant en même temps l'usage des produits phytosanitaires.*



Pourquoi limiter, voire supprimer les tailles et les tontes dans vos espaces verts, parcs et jardins ?

Les végétaux sont trop souvent taillés par habitude ou esthétisme, sans tenir compte de la physiologie ou de l'architecture végétale.

Une taille excessive :

- crée des blessures, engendre des maladies et fragilise les végétaux
- épuise les végétaux et mobilise une sève riche pour leur reconstruction, en stimulant le développement des organismes ravageurs
- agit sur le système racinaire de la plante, qui le réduit en profondeur et en largeur, entraînant une moindre résistance à la chaleur et un besoin plus important d'eau
- empêche leur floraison et fructification (exemples frappants : feijoas, arbres fruitiers taillés en haie et oliviers taillés en arbre d'agrément).

En outre, plus on le coupe, plus le végétal aura tendance à pousser...



Un modèle de gestion des espaces verts à améliorer

Produits des travaux d'élagage, de taille et de tonte



utilisation de
produits chimiques

transport

brûlage



pollution de l'air, gaspillage des ressources, plateformes de traitement saturées, pollution de l'eau et du sol, augmentation du coût financier

Le brûlage des déchets verts, un enjeu de santé publique



Troubles de voisinage, pollutions de l'air, risques d'incendie...

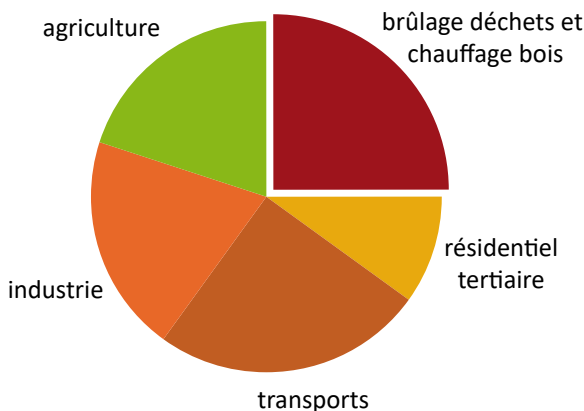
Si le brûlage des déchets verts est proscrit depuis des décennies par le Règlement sanitaire départemental, la circulaire ministérielle de 2011 renforce cette interdiction (hors dérogations particulières) dans le but de limiter la pollution de l'air (une amende jusqu'à 450 € peut être appliquée en cas de non respect).

Les **déchets verts** sont les biodéchets (déchets biodégradables) générés par l'entretien des espaces verts (parc, jardin d'agrément, potager...) : tontes de gazon, feuilles mortes, tailles d'arbres, arbustes, haies, massifs...



Fumées dans le territoire de Grasse

Sources de la pollution de l'air :



Les entreprises d'espaces verts et paysagistes, en tant que gros producteurs de biodéchets, sont par ailleurs tenues de valoriser leurs déchets verts si leur production (somme sur tous les chantiers) dépasse les 10 tonnes/an (art. L. 541-21-1 du code de l'environnement).

Sources de la pollution de l'air :

Le brûlage des déchets verts et la combustion du bois engendrent plus de 25 % des polluants émis : particules fines en particulier, mais aussi oxydes d'azote, hydrocarbures... (données ADEME, 2012).

Lors des périodes de brûlage, les particules émises peuvent atteindre 50 % de la pollution locale. En PACA, plus de 800 000 personnes vivent dans une zone dépassant une valeur limite pour la protection de la santé (données Air PACA).



Quels bénéfices nous apportent les pratiques de gestion durable des espaces verts ?

La réduction et l'espacement des tailles et des tontes, outre à faciliter l'entretien des espaces verts, favorisent :

- la floraison et la fructification, qui régénèrent naturellement les végétaux et les prairies
- la biodiversité dans les parcs et jardins, qui améliore la résistance naturelle des végétaux aux maladies et au stress hydrique.

Ces pratiques garantissent l'équilibre écologique de l'écosystème "jardin" et réduisent les besoins en intrants.

Toutes ces économies (produits, main d'œuvre, équipements) sont autant de bénéfices exploitables pour l'avenir dans la création de nouveaux espaces verts ou leur régénération.

Cette approche permettra de valoriser le métier de jardinier dans des entreprises plus respectueuses de l'environnement.



Comment passer à l'action

Tout d'abord, **communiquer sur le travail réalisé par les entreprises engagées dans cette démarche.**

Valorisation du travail, diversification des missions, économies réalisées (transport, temps de travail, produits, etc.) sont autant de résultats positifs qu'il est important de diffuser.

Accompagner les professionnels

La professionnalisation des acteurs passe par la formation et l'accompagnement technique. Les changements de pratiques sont progressifs.

Faire évoluer les mentalités et les comportements

Pour le public, le critère esthétique est souvent encore associé à une gestion artificielle d'espaces verts aseptisés, d'arbres coupés régulièrement,

d'arbustes taillés géométriquement et de gazon rasé. Il est au contraire essentiel de promouvoir des critères visuels favorisant des pratiques plus durables et permettant de valoriser le savoir-faire du jardinier.

Donner la preuve par l'exemple

La collectivité est appelée à donner l'exemple de méthodes visant le respect de la santé et de l'environnement, ne réduisant pas l'activité des élagueurs au simple entretien mécanique des espaces, mais en privilégiant la rémunération de pratiques plus viables.

Quelques conseils pratiques



La gestion différenciée des espaces verts, consistant à classer les espaces en fonction de leurs caractéristiques, usages et besoins, permet d'optimiser l'activité d'entretien (qui se réduira en allant par ex. du jardin ornemental à l'espace naturel à végétation spontanée).

Aménagement, choix des espèces

- ✓ Lors d'un projet d'aménagement, considérer le volume (largeur, hauteur) que les plantations occuperont pendant leur croissance par rapport à l'espace disponible, de manière à éviter des tailles excessives.
- ✓ Raisonner en coût global, en privilégiant les essences autochtones à croissance lente, adaptées au climat (par ex. lavande, euphorbe, pruniers), plutôt que des plantes à croissance rapide moins chères, mais dont le coût d'entretien sera plus élevé (laurier palme, pyracantha, thuya, etc.).
- ✓ Eviter des essences importées pouvant introduire des maladies.



Euphorbe et thuyas

- ✓ Envisager les "jardins secs" (valorisant le minéral).
- ✓ Préférer la prairie à la pelouse, la végétation spontanée (fleurs sauvages...) favorisant la biodiversité.



Entretien, ressources

Espace jardin sec

- ✓ Tondre la pelouse plus haut (par ex. 4 cm de hauteur au lieu de 2 cm) et plus fréquemment, permet de réduire le volume de déchet vert, facilite le mulching sur place (à l'aide d'une tondeuse mulcheuse, coupant l'herbe finement, en évitant son ramassage et permettant son paillage direct), favorise le développement racinaire et limite les besoins en eau.
- ✓ Eviter la coupe d'arbres touchés par des parasites et planter des dispositifs favorisant l'installation d'oiseaux (par ex. nichoirs dans les troncs laissés sur place), prédateurs de ces parasites.



Broyage sur chantier et paillage du broyat

- ✓ Evaluer le stress hydrique et l'excès d'humidité (engendrant maladie, adventices, nuisibles...) en minimisant voire supprimant l'arrosage.
- ✓ Limiter voire supprimer les intrants (engrais, phytosanitaires...) par l'emploi de produits naturels, paillage, auxiliaires biologiques, désherbage thermique, etc.
- ✓ Envisager systématiquement la possibilité de valorisation des déchets verts sur place (tonte mulching, paillage de broyat, compostage in situ...) ou dans un chantier à proximité.

Quelques chiffres comparatifs des pratiques courantes et des pratiques durables



Résultats issus du suivi de l'opération pilote menée par l'association GESPER (Digne les Bains) et l'entreprise PJV Espace (Antibes) sur le chantier du centre administratif des Alpes Maritimes (sur 6 mois) :

Déchets évités	Valorisation sur site	Economie de main d'œuvre	Coûts évités (pour 35 €/h)
élagage arbres : 800 kg	broyés pour paillage massifs	11 h (soit 15 h de transport contre 4 h de broyage)	environ 400 € +200 € d'acceptation en déchèterie (pour 75 €/t)
taille haies : 650 kg			
taille massifs : 470 kg			
tonte (1.5 ha) : 600 kg	mulching	> 8 h pour le ramassage de la tonte	environ 300 €
total 2.5 t soit > 20 m³ de déchets verts			900 € soit 360 €/t
Economie d'eau	irrigation maîtrisée (voire supprimée) : > 500 m ³		2000 €/ha



Pesage des déchets broyés



Volumes avant et après broyage

Pour une meilleure santé de votre jardin et de ses occupants, ne brûlez plus et n'exportez plus les produits de tonte et de taille de vos espaces verts.



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Provence Alpes Côte d'Azur encouragent leur réduction et leur valorisation.

Pour aller plus loin...

Pour plus d'information sur les déchets verts :

www.optigede.ademe.fr/valorisation-dechets-organiques

www.gesper.eu/ressources/nos-publications/publications-dechets.php

Pour plus d'information sur la qualité de l'air :

www.airpaca.org

www.lesbonsplanspouirlair.org

Contacts :

Association GESPER - 04 92 34 33 54 -
contact@gesper.eu

Union Nationale des Entreprises du Paysage
(UNEP) Méditerranée - 04 42 96 14 47

Air PACA - 04 91 32 38 00

ADEME, direction régionale PACA - 04 91 32 84 44

